suva

Travaux à la tronçonneuse

Fiche thématique

L'essentiel en bref

- Les travaux à la tronçonneuse (moteur essence ou électrique) sont considérés comme des travaux comportant des dangers particuliers au sens de l'art. 8 de l'ordonnance sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles (OPA). L'employeur ne peut les confier qu'à des travailleurs ayant été formés à cet effet.
- Les utilisateurs de tronçonneuse doivent être âgés de 18 ans révolus. Si les travaux à la tronçonneuse font partie de la formation professionnelle, les apprentis de moins de 18 ans peuvent également travailler avec la tronçonneuse
  à condition d'avoir été formés à son utilisation.
- Contrôler préalablement si les travaux à la tronçonneuse peuvent être effectués au moyen d'un autre outil. Alternatives: scie-sabre (fig. 3) ou scie à chaîne de charpente.
- Porter les équipements de protection requis pour les travaux à la tronçonneuse (fig. 1 et 2).
- Le poste de travail doit être adapté à l'activité correspondante. Adopter une posture stable.
- Ne pas effectuer de travaux à la tronçonneuse au-dessus
  du niveau des épaules.
- Dans les locaux fermés, utiliser uniquement des tronçonneuses électriques.

Les travaux à la tronçonneuse sont réservés uniquement aux travailleurs formés à cet effet et munis des équipements de protection requis!

1 Équipements de protection requis

Exigences techniques

- Documents devant être livrés avec la tronçonneuse:
  – notice d'instructions en français
  – déclaration de conformité
- Dispositifs de sécurité obligatoires:
  – protège-main avant avec frein de chaîne
  – arrêt de chaîne
  – protège-main arrière
  – protège-chaîne
- Dispositifs de sécurité complémentaires pour les tronçonneuses à essence:
  – verrouillage de l'accélérateur
  – interrupteur d'arrêt du moteur
  – silencieux

2 Jambières à fermeture éclair

3 Alternative possible: scie-sabre

Suva
Sécurité au travail
Case postale, 6002 Lucerne

Fiche thématique 33062.f
État: juin 2023
Téléchargement: www.suva/33062.f

Formation

Afin de pouvoir travailler en toute sécurité, l'utilisateur d'une tronçonneuse doit **disposer de connaissances et d'aptitudes spécifiques.** La durée et le contenu des formations varient selon les activités de la branche.

- La formation porte sur **les bases générales:**
  - composants et fonctionnement de la tronçonneuse
  - dispositifs de sécurité de la tronçonneuse
  - lubrifiants et carburants
  - dangers inhérents à la tronçonneuse et mesures de protection requises
  - équipements de protection individuelle (EPI)
  - organisation en cas d'urgence adaptée aux conditions
  - changement de chaîne, entretien, maintenance
  - transport de la tronçonneuse
  - choix de la chaîne appropriée
  - prescriptions légales

  et sur l'utilisation pratique de la tronçonneuse:
  - utilisation et maniement de la tronçonneuse
  - actionnement du frein de chaîne en cas d'interruption temporaire des travaux
  - posture stable, fixation des pièces à débiter, etc.
  - réactions de la tronçonneuse lors du sciage en traction et en poussée, dangers liés au sciage avec le bout du guide-chaîne
- **Cours pratiques** (tableaux 1 et 2): la formation peut être organisée en interne à condition que l'entreprise dispose des compétences techniques nécessaires ou fasse appel à un spécialiste (p. ex. forestier-bûcheron avec l'expérience pratique correspondante et des aptitudes pédagogiques).
- **Bûcheronnages** (tableaux 3 et 4): les personnes qui exécutent des travaux de récolte du bois en forêt dans le cadre d'un mandat doivent obligatoirement suivre un cours de bûcheronnage reconnu par la Confédération (au moins dix jours, art. 21a LFo).
- Les collaborateurs sachant manier la tronçonneuse doivent faire valider leurs compétences en la matière et accomplir une formation complémentaire. La durée et le contenu de la formation varient en fonction des exigences usuelles de la branche.
- Les formations doivent être consignées.
- Les formations doivent avoir lieu dans l'environnement de travail typique de la branche

Équipements de protection individuelle (EPI)

Les EPI requis en cas de travaux à la tronçonneuse sont indiqués ci-dessous.

- protecteurs d'ouïe
- écran facial ou lunettes de protection (avec ou sans casque)
- pantalons anti-coupures ou jambières de protection
- gants
- chaussures robustes ou chaussures de sécurité
- si risque de rebond: casque avec protection faciale

Exigences minimales pour la formation des utilisateurs de tronçonneuse

Diverses unités de formation permettent d'acquérir le savoir-faire requis dans diverses branches. Le contenu de la formation varie en fonction des tâches confiées à l'utilisateur de la tronçonneuse et non de l'appartenance à une branche donnée.

Offres de cours «Travaux à la tronçonneuse»

Tableau 1: Façonnage de pièces équarries

– Débitage, mortaisage et découpe longitudinale de planches et pièces équarries	S'adresse p. ex. à: – Industrie du bois – Constructeurs bois – Couvreurs – Bâtiment et génie civil
Cours pratique (1 jour)	

Tableau 2: Taille de buissons et petits arbres

– Taille de buissons – Abattage de petit bois – Façonnage de bois sans tension au sol – Taille de débitage – Ébranchage	S'adresse p. ex. à: – Paysagisme – Exploitations ferroviaires – Centrales électriques – Entretien des routes – Remontées mécaniques – Service du feu – Agriculture
Cours pratique (2 jours)	

Tableau 3: Bases du bûcheronnage (cas normal)

– Abattage (tronc > 20 cm ø) – Abattage et façonnage de bois – Techniques d'abattage – Taille d'abattage d'arbres encroués – Taille de débitage	S'adresse p. ex. à: – Paysagisme – Entretien des paysages – Entretien de l'environnement – Agriculture
Bases du bûcheronnage (5 jours)	

Tableau 4: Perfectionnement sur le bûcheronnage (cas spécial)

– Abattage (tronc > 20 cm ø) – Abattage et façonnage de bois – Techniques d'abattage – Abattage avec un treuil à câbles	S'adresse p. ex. à: – Sylviculture – Entretien des paysages – Agriculture
Perfectionnement sur le bûcheronnage (5 jours)	

Centres de formation

Adressez-vous à votre association professionnelle ou consultez le lien www.suva.ch/tronconneuse

Infos complémentaires

- Liste de contrôle «Travailler avec une tronçonneuse», www.suva.ch/67033.f
- Affichette «Au travail, les utilisateurs de tronçonneuse portent l'équipement de protection individuelle», www.suva.ch/55029.f

Prescriptions et normes applicables

- Ordonnance sur la prévention des accidents (OPA)
- Directive CFST n° 2134 «Travaux forestiers»